

INFORMATIONS UTILES POUR LA REPRISE DE VOS LIVRES EN LOCATION CHEZ RENT A BOOK

Quels manuels peuvent être rendus ?

Seuls les manuels mentionnés sur le bon de retour en pièce jointe peuvent nous être rendus. Il s'agit des livres que vous avez loués. **Si vous nous renvoyez un livre acheté, celui-ci ne sera pas remboursé et vous ne pourrez pas le récupérer.**

Que faire en cas de seconde session ou de travaux de vacances ?

Vous gardez uniquement le ou les manuels dont votre enfant a besoin pour la seconde session ou son travail d'été et nous les rendez pour le 5 septembre au plus tard. Les autres manuels doivent nous être rendus pour le 5 juillet au plus tard (date d'envoi), sinon la caution ne sera pas remboursée et les livres ne pourront pas être récupérés. En effet, en vertu de nos conditions générales de vente, la date de retour est le 30 juin, mais vu l'actualité, nous avons pris la décision de modifier cette date pour vous laisser un délai de retour plus long.

Vous devrez fournir **la preuve d'une seconde session ou d'un travail de vacances**.

Que faire du bon de retour qui se trouve en pièce jointe ?

Vous devez imprimer ce bon de retour et barrer le ou les livres que vous ne nous rendez pas. Ensuite, ce bon de retour est à joindre aux livres loués que vous souhaitez nous rendre. Le tout est à placer dans une caisse ou un sac fermé.

Où rendre les manuels loués ?

Le colis de retour doit être renvoyé, à vos frais, à Rent a Book – rue Jean Burgers 3 -7850 Enghien. Veuillez déposer ce colis dans un bureau Bpost et mentionner que le retour est destiné à Rent a Book afin de bénéficier d'un tarif préférentiel (environ 6,5 euros). Les frais de port peuvent être limités en groupant les retours. Ainsi, vous pouvez mettre les manuels loués et le bon de retour dans un sac individuel fermé et mettre les différents sacs dans une seule caisse pour partager les frais de port avec d'autres parents. La caisse est à renvoyer par Bpost.

Quelles sont les conditions pour récupérer la caution ?

Les livres loués doivent nous être rendus en bon état (pas de page arrachée, pas de boisson renversée, peu de fluo ou d'annotation) et complets (CD-rom et/ou livret si d'application). Si le manuel n'est pas rendu en bon état ou s'il est incomplet, la **caution ne sera pas remboursée et le manuel ne vous sera pas renvoyé.**

Si votre enfant a réussi en première session, les manuels doivent nous être rendus pour le 30 juin au plus tard. Néanmoins, en raison du coronavirus, ce délai est exceptionnellement prolongé au 5 juillet 2020. Si votre enfant a une seconde session, les manuels dont il a besoin doivent nous être rendus pour le 5 septembre au plus tard. Lorsque ce délai est dépassé, les livres ne peuvent plus nous être rendus et ils vous appartiennent définitivement. Si vous nous renvoyez des livres au-delà de ce délai, la caution ne sera pas remboursée et le manuel ne pourra pas vous être renvoyé.

Quand et comment utiliser le bon à valoir ?

Le bon à valoir sera créé quelques jours après la réception des livres loués. J'attire votre attention sur le fait que les livres loués sont récupérés dans le courant du mois de juillet. Vous serez prévenu par email lorsque le bon à valoir est créé. Lorsque vous devez payer votre nouvelle commande, le bon à valoir apparaîtra et il faut cliquer dessus pour qu'il se déduise de la prochaine commande.

Veillez attendre de recevoir l'email du traitement de votre colis de retour avant de commander afin que votre bon à valoir soit disponible.

Peut-on venir sur place rendre les manuels ?

Si vous venez déposer votre colis de retour à notre adresse (rue Jean Burgers 3 – 7850 Enghien), veuillez le déposer dans la grande boîte aux lettres prévue à cet effet. **Nos bureaux et entrepôts ne sont pas accessibles au public.**

Toutes les conditions et informations relatives aux retours des manuels loués sont sur notre site www.rentabook.be à l'onglet « Retours ».

A bientôt

L'équipe de Rent a Book